

17 déc 2021 -13:44

Plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens

Du 17 décembre 2021 au 14 février 2022 inclus, le SPF Santé publique organise une consultation publique au sujet du projet de plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens (NAPED). Ce plan vise à réduire l'utilisation de ce groupe de substances chimiques qui perturbent le fonctionnement de nos hormones et à mieux protéger notre santé et notre environnement. Les citoyens belges auront l'occasion, durant 60 jours, de donner leur opinion sur les 18 actions développées dans le plan.

Les perturbateurs endocriniens : un enjeu sanitaire et environnemental

La production des substances chimiques est en augmentation croissante depuis les années 2000, avec pour conséquence une augmentation de l'exposition de notre organisme aux perturbateurs endocriniens (PE). Ces substances peuvent se retrouver dans de nombreux produits de consommation : alimentation, jouets, matériaux de construction, cosmétiques, textiles, appareils électroniques, etc. Certains ont déjà été mis sous le feu des projecteurs, comme les bisphénols A qui intervenaient dans la composition des biberons (plastiques durs) ou les parabènes utilisés comme agents conservateurs dans les cosmétiques.

Les PE sont des substances chimiques, d'origine naturelle ou synthétique. Étrangères à l'organisme, elles peuvent s'y infiltrer et déséquilibrer le bon fonctionnement du système endocrinien, parfois sur plusieurs générations. Or, ce système joue un rôle central à travers la régulation des hormones nécessaires au bon fonctionnement des humains et des animaux. Celles-ci contrôlent ainsi la croissance, le développement des caractères sexuels, la reproduction, le sommeil, la faim, l'humeur, etc.

Chez les humains, une exposition aux PE augmente notamment le risque de développer des pathologies telles que des troubles de l'appareil reproducteur (par exemple : cryptorchidie : les testicules ne descendent pas correctement), de la fertilité, de la croissance (puberté précoce), du comportement (autisme, hyperactivité...), des malformations génitales, des cancers, une diminution du quotient intellectuel, l'obésité, le diabète, des maladies neurodégénératives, etc. La période d'exposition aux PE est également cruciale dans le développement de ces maladies, notamment lors de la mise en place des organes ou des fonctions vitales. C'est la raison pour laquelle les enfants (de l'embryon à l'adolescent) sont particulièrement sensibles aux PE.

L'environnement dans son ensemble est touché. Les PE peuvent ainsi perturber le système hormonal des espèces animales, ce qui peut entraîner chez certaines populations une féminisation des mâles, le développement incomplet des organes génitaux, des malformations, des mortalités embryonnaires, etc. Les PE peuvent également contaminer les sols, s'ils sont présents dans les pesticides, les engrais ou les retombées d'émissions de polluants aériens. Ils peuvent également contaminer les eaux, entre autres, via les hydrocarbures, les herbicides et les insecticides. Enfin, la possible présence de résidus hormonaux, de métaux lourds ou encore de pesticides dans la viande, le poisson, les céréales, les fruits ou les légumes peut également augmenter notre exposition aux PE via l'alimentation.

Limiter les perturbateurs endocriniens : un défi devenu prioritaire

Ces substances qui perturbent nos organismes et nos écosystèmes sont au cœur des préoccupations des politiques, des scientifiques et de la société civile. C'est pourquoi la Belgique vient d'élaborer un plan

d'action national afin de limiter l'impact des perturbateurs endocriniens sur l'environnement et notre santé.

Ce premier plan d'action national sur les PE (NAPED) puise ses origines dans le [Rapport d'information sur la question des perturbateurs endocriniens](#), adopté par le Sénat en 2018. Les priorités et l'orientations des différentes actions ont été définies lors des réunions de consultation avec différents partenaires tels que les fédérations industrielles, les organisations non-gouvernementales, les mutualités, les associations de soutien à la société (La ligue des familles, Ecoconso ASBL, etc.), le corps médical, le milieu scientifique ainsi que différents services fédéraux, régionaux et communautaires.

Le NAPED s'articule autour de 3 axes prioritaires : la prévention, la réglementation et la recherche scientifique. La dimension « prévention » regroupe notamment différentes actions de sensibilisation et d'information vis-à-vis des autorités compétentes, du monde politique, des acteurs de première ligne, du grand public et des acteurs professionnels. L'aspect « réglementation » concerne essentiellement des actions visant à renforcer le cadre légal pour supprimer la présence des PE afin de mieux protéger les populations vulnérables. Enfin, l'orientation « recherche » intègre, entre autres, différentes actions visant à assurer la poursuite des études sur la présence de PE, de les répertorier ainsi que de promouvoir le développement de nouvelles méthodes d'identification des PE harmonisées au niveau européen.

L'avis des citoyens compte !

Du 17 décembre 2021 au 14 février 2022 se tiendra la consultation publique sur le projet du NAPED. Chaque citoyen aura donc l'occasion d'exprimer son avis sur les priorités et les moyens définis pour répondre aux défis sociétaux que nous imposent les PE. À l'issue de la consultation publique, le plan sera adapté en fonction des remarques proposées. Cette version sera ensuite soumise pour validation auprès du groupe de travail PE, de la Cellule nationale Santé et Environnement et des ministres lors du premier trimestre 2022.

Vous pouvez consulter le plan et faire part de vos commentaires [ici](#).

Plus d'infos : [Perturbateurs endocriniens | SPF Santé publique \(belgium.be\)](#)

Voir aussi :

- Le site du NEHAP: <https://www.environnement-sante.be/fr/bienvenue-sur-nehap-belgique>
- Le Règlement européen concernant les substances chimiques où les PE sont identifiés au cas par cas: [Reach - REACH \(reachinbelgium.be\)](#)
- Listes de perturbateurs endocriniens identifiés ou suspectés en Europe : [Endocrine Disruptor List \(edlists.org\)](#) (plateforme alimentée par 6 pays européens dont la Belgique)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement

Avenue Galilée, 5 bte 2

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 524 97 97

<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier

Porte-parole (FR)

+32 475 93 92 71

+32 2 524 99 21

vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee

Porte-parole (NL)

+32 2 524 91 69

+32 477 98 01 02

wendy.lee@health.fgov.be